



S'installer à l'étranger, mes droits

Par **shalimare45**, le **20/01/2012** à **20:49**

Bonjour,

Je suis française , si une personne de nationalité française s'installe à l'étranger et l'accouchement se passe en France pourrais-je toucher les allocations familiales ? et quels autres droits puis-je bénéficier ?

Par **pat76**, le **21/01/2012** à **14:44**

Bonjour

Si vous accouchez en France, pour toucher ensuite les allocations familiales il vous faudra résider en FRANCE.